

Les remarques des riverains au PV envoyé par la Ville

- Pour les personnes présentes à la réunion, veuillez noter les différents représentants de la Ville et des riverains séparément.
- Concernant le point 2.2. Importance du projet pour le développement économique de la Ville. Rien de ce chapitre n'a été dit en séance sauf la réaffectation de l'église Saint-Gérard (dernier alinéa).
- Au point 2.3 Coopérative Vin de Liège. En ce qui concerne le site trouvé par la Ville, veuillez préciser qu'il s'agit d'une partie du parc de la Paix.
- Concernant le point 3 sur les questions relatives à l'érosion des sols, l'utilisation de produits toxiques, la pollution sonore, la biodiversité, les contraintes de droit concernant le site. Nous précisons que nos questions sont restées sans réponse à ce jour.
- Au point 4. Conclusion. Veuillez noter que les représentants du Collège précisent que le projet reste ouvert et ne se fera pas à l'insu des riverains ni au détriment de ce site exceptionnel. Que toutes les réponses aux questions des riverains n'ont pas été données. Qu'un groupe de travail sera organisé. A propos de la confidentialité des réunions, nous ne nous sommes pas engagés sur ce principe.

Les points suivants doivent être ajoutés concernant notre intervention :

- 1) Sur notre démarche depuis le 29 juin dernier. Nous n'avons pas invité des représentants de la Ville à nos deux réunions d'information des voisins car nous considérons qu'il n'y avait pas d'éléments neufs au regard de la réunion de Mr Firket du 29 juin. Nous souhaitons une première approche entre riverains mais d'autres réunions peuvent désormais avoir lieu avec tous les acteurs.

2) En ce qui concerne la pétition sur le net que les représentants de la Ville considèrent comme mensongère, nous signalons que nous ne sommes pas à l'initiative de cette pétition. Néanmoins, même si nous trouvons que certains éléments sont approximatifs, nous adhérons aux arguments qui y sont développés. D'autre part, nous ne considérons pas représenter l'ensemble des riverains opposants au projet et nous n'avons aucunement l'intention de freiner ou de reprocher à qui que ce soit de faire valoir son avis.

3) En ce qui concerne l'aspect santé, nous intervenons par rapport aux pulvérisations chimiques prévues plusieurs fois par an. Celles-ci peuvent avoir des conséquences à long terme sur la santé. Les effets de cocktails chimiques, surtout dans les zones de forte concentration urbaine (dans notre cas, un hôpital de 1.000 lits et des milliers d'écoliers) ne sont pas mesurables actuellement mais on constate une augmentation des cancers, y compris chez les personnes jeunes.

4) En ce qui concerne l'aspect légal, même si nous comprenons l'intérêt de la Ville de Liège de développer des vignobles sur son territoire, nous jugeons inopportun de les implanter sur des terrains qui sont actuellement protégés et classés. Leurs statuts juridiques actuels (classement et zone verte au plan de secteur) vise expressément leurs conservations. De plus, l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 impose une étude d'incidence pour tout projet changeant l'affectation d'une terre inculte ou d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive dont la superficie utile est supérieure ou égale à 1 hectare. Nous sommes bien dans ce cas de figure et le PCAR devra s'accompagner de cette étude. En outre l'article 23 de la constitution consacre le droit à la protection d'un environnement sain. En la matière, le principe du Stand Still s'applique. Ce qui a pour conséquence que tout déclassement des coteaux pourrait être considéré comme une atteinte à ce droit fondamental.

5) En ce qui concerne le terrain de la Ferme Fabry, nous rappelons que la Ville a accordé des subsides pour des plantations qui seront arrachées ! Il s'agit aussi d'un lieu de détente, de convivialité très apprécié et très fréquenté par les jeunes

notamment.

6) Nous posons également les questions à Mr Firket :

- Sur la possibilité d'une zone tampon ? Réponse de Mr Firket : ce serait certainement le bois de l'Evêché.
- Sur la superficie minimum des vignobles au centre-ville ? Réponse de Mr Firket : on peut la réduire mais 2 ha au moins, peut-être 1,5 ha.
- Sur l'intention de Mr Vrancken d'acquérir ou non le terrain de l'Evêché au cas où le projet serait abandonné à cet endroit ? Réponse de Mr Firket : non mais la Ville pourrait l'acquérir en bail emphytéotique.
- Sur la possibilité de culture biologique de la vigne par le groupe Vrancken ? Réponse de Mr Firket : on n'a pas encore posé la question.